ÉCOLE JEAN-NICOLET
REMPLACEMENT DE PORTES
11235 Av. Salk, Montréal-Nord, QC H1G 4Y3

PROJET CLIENT : 026E32300
PROJET EXP : MTR-24012194-A0

LISTE DES PLANS

ÉLECTRICITÉ

E000	ÉLECTRICITÉ - PAGE FRONTISPICE ET LISTE DES PLANS
E001	ÉLECTRICITÉ - LÉGENDE
E002	ÉLECTRICITÉ - DEVIS
E003	ÉLECTRICITÉ - DEVIS (SUITE)
E200	ÉLECTRICITÉ - PLANS CLÉS
E500	ÉLECTRICITÉ - VUE AGRANDIS ET DÉTAILS

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR · ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest,
bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

exp.

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE •
• INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES •
• SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
PAGE FRONTISPICE
ET LISTE DE PLANS

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E000
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : AUCUNE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

0 1.25m 2.5m

12 novembre 2024 13:02:45, TrahanDufortM, \\exp\data\MTR\MTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins_Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg
AutoCAD 2021 - Français (French)

LÉGENDE ÉLECTRIQUE

ÉCLAIRAGE

- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND.
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE MURAL.
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND EN OPÉRATION CONTINUE - 24H.
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND SUR URGENCE.
- APPAREIL D'ÉCLAIRAGE AU PLAFOND EN OPÉRATION CONTINUE - 24H ET SUR URGENCE.
- LAMPADAIRE EXTÉRIEUR - TÊTE SIMPLE.
- LAMPADAIRE EXTÉRIEUR - TÊTE DOUBLE.
- LAMPADAIRE EXTÉRIEUR TYPE DÉCORATIF.
- LAMPADAIRE EXTÉRIEUR TYPE BOLLARD.
- RAIL POUR INSTALLATION DE PROJECTEUR D'ÉCLAIRAGE.
- a INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 120V, CONTRÔLANT LA SORTIE "a".
- 3 INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE 120V 3 VOIES.
- 4 INTERRUPTEUR 120V 4 VOIES.
- a INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 347V, CONTRÔLANT LA SORTIE "a".
- 3 INTERRUPTEUR TRIPOLAIRE 347V 3 VOIES.
- 4 INTERRUPTEUR 347V 4 VOIES.
- INTERRUPTEUR BASSE TENSION.
- GRADATEUR DE LIGNE 120/347V COMPATIBLE AVEC TYPE D'ÉCLAIRAGE
- GRADATEUR COMPATIBLE BASSE TENSION.
- INTERRUPTEUR AVEC LAMPE TÉMOIN.
- INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE C/A DÉTECTEUR DE MOUVEMENT.
- GRADATEUR C/A DÉTECTEUR DE MOUVEMENT.
- DÉTECTEUR DE MOUVEMENT AU PLAFOND.
- DÉTECTEUR DE MOUVEMENT MURAL.
- CELLULE PHOTO-ÉLECTRIQUE.
- DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ AU PLAFOND.
- DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ MURAL.
- MIN MINUTERIE DE TYPE ASTRONOMIQUE.
- ME MINUTERIE DE TYPE ÉLECTRONIQUE.
- PCE PANNEAU DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE.
- CE CONTACTEUR D'ÉCLAIRAGE.

DESCRIPTION DES INTERRUPTEURS

K - AVEC CLÉ;
M - MINUTERIE;
LU - DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ;
W - SANS FILS;

ÉCLAIRAGE D'URGENCE

- PHARE D'URGENCE SIMPLE OU DOUBLE MONTAGE MURAL.
- PHARE D'URGENCE SIMPLE OU DOUBLE MONTAGE AU PLAFOND.
- ACC ACCUMULATEUR ÉCLAIRAGE D'URGENCE.
- ACC ACCUMULATEUR ÉCLAIRAGE D'URGENCE AVEC PHARE D'URGENCE SIMPLE.
- ACC ACCUMULATEUR ÉCLAIRAGE D'URGENCE AVEC PHARE D'URGENCE DOUBLE.
- ACC ACCUMULATEUR ÉCLAIRAGE D'URGENCE AVEC PHARE D'URGENCE DOUBLE ET INDICATEUR DE SORTIE D'URGENCE.
- INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE, MONTAGE MURAL SANS FLÈCHE DIRECTIONNELLE AVEC ACCUMULATEUR ET PHARE D'URGENCE DOUBLE (VOIR AUX PLANS).
- INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE OU DOUBLE, MONTAGE AU PLAFOND SANS FLÈCHE DIRECTIONNELLE (VOIR AUX PLANS).
- INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE OU DOUBLE, MONTAGE MURAL SANS FLÈCHE DIRECTIONNELLE (VOIR AUX PLANS).
- INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE OU DOUBLE, MONTAGE MURAL AVEC FLÈCHE DIRECTIONNELLE (VOIR AUX PLANS).
- INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE OU DOUBLE, MONTAGE AU PLAFOND AVEC FLÈCHE DIRECTIONNELLE (VOIR AUX PLANS).

PRISE DE COURANT

- PRISE AVEC HAUTEUR NON-STANDARD (VOIR "HAUTEUR DES ÉQUIPEMENTS") VOIR SYMBOLE GRAPHIQUE CI-DESSOUS POUR LE TYPE DE PRISE.
- PRISE DE COURANT SIMPLE 15A, 120V.
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V.
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL DE FUITE À LA TERRE (DDFT).
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A, 120V AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL DE FUITE À LA TERRE (DDFT).
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A, 120V.
- PRISE DE COURANT QUADRUPLEX 15A, 120V.
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V AVEC M.A.L.T ISOLÉE (ORANGE).
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V AVEC UNE SORTIE CONTRÔLÉE.
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V AU PLAFOND.
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V AU PLANCHER (S) SURFACE (E) ENCASTRÉ.
- PRISE DE COURANT INCLUS DANS LE MOBILIER (FOURNI PAR AUTRE).
- PRISE DE COURANT POUR SÈCHEUSE 30A, 120/240V.
- C PRISE DE COURANT POUR CUISINIÈRE 50A, 120/240V.
- xxA PRISE DE COURANT 250V (CAPACITÉ AU PLAN).
- xxA PRISE DE COURANT 600V (CAPACITÉ AU PLAN).
- COLONETTE DE SERVICE (CIRCUIT ET COMMUNICATION INDIQUÉS AU PLAN).

- CANIVEAU (VOIR DEVIS ET PLANS).

DESCRIPTION DES PRISES

ARC - ANTI-ARC;
C - CUISINIÈRE;
CA - MACHINE À CAFÉ;
D - MACHINE DISTRIBUTRICE;
EP - ENTREPLAFOND;
FR - FONTAINE RÉFRIGÉRÉE;
GP - GRILLE-PAIN;
H - HORLOGE;
L - LAVEUSE;
LA - LAVE-VAISSELLE;
N - NETTTOYAGE;
P - PLAFOND;
R - RÉFRIGÉRATEUR;
RE - ROBINETERIE ÉLECTRIFIÉE;
S - SÈCHEUSE;
TL - VERROUILLABLE (TWIST-LOCK);
TR - INVIOLABLE (TAMPER RESISTANT);
USB - PORT USB;

FORCE MOTRICE

- MOTEUR MONOPHASÉ.
- MOTEUR TRIPHASÉ.
- MOTEUR COURANT CONTINU.
- CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE.
- VOLET MOTORISÉ.
- DÉMARREUR MANUEL.
- DÉMARREUR MAGNÉTIQUE.
- DÉMARREUR MAGNÉTIQUE COMBINÉ.
- CONTACTEUR MAGNÉTIQUE.
- CV CONTRÔLE DE VITESSE À RACCORDER
- H HOTTE DE CUISINIÈRE À RACCORDER AVEC VENTILATEUR ET ÉCLAIRAGE 120V.
- ENTRAÎNEMENT DE FRÉQUENCE.
- ENTRAÎNEMENT DE FRÉQUENCE VARIABLE AVEC SECTIONNEUR.
- ENTRAÎNEMENT DE FRÉQUENCE VARIABLE AVEC SECTIONNEUR ET FILTRE.
- STATION DE BOUTON.
- BOUTON ARRÊT D'URGENCE.
- PC PANNEAU DE CONTRÔLE.
- VENTILATEUR DE PLAFOND.

CHAUFFAGE

- PLINTHE OU COUPE BRISE.
- ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE EN SURFACE (VOIR TABLEAU D'APPAREIL DE CHAUFFAGE)
- ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE ENCASTRÉ (VOIR TABLEAU D'APPAREIL DE CHAUFFAGE)
- AÉROTHERME AU PLAFOND.
- AÉROTHERME MONTAGE MURAL OU SUSPENDU. (M) MURAL (S) SUSPENDU.
- TUILE DE CHAUFFAGE RADIANT / RIDEAU D'AIR AU PLAFOND.
- SERPENTIN DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE.
- RT RELAIS TRIAC PULSÉ.
- RC RELAIS ÉLECTRONIQUE À COMMUTATION.
- TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE.
- T THERMOSTAT DE LIGNE ÉLECTRONIQUE MURAL.
- T BV THERMOSTAT BAS VOLTAGE (24V) MURAL.
- T THERMOSTAT À BULBE À RACCORDER.
- SM SÈCHE-MAIN MURAL.
- SC SÈCHE-CHEVEUX MURAL.
- IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS.

DISTRIBUTION

- CENTRE DE DISTRIBUTION PRINCIPAL (VOIR DIAGRAMME UNIFILAIRE)
- PANNEAU DE DISTRIBUTION 120/208V OU 120/240 EN SURFACE.
- PANNEAU DE DISTRIBUTION 120/208V OU 120/240 ENCASTRÉ.
- PANNEAU DE DISTRIBUTION 347/600 EN SURFACE.
- PANNEAU DE DISTRIBUTION 347/600 ENCASTRÉ.
- TX TRANSFORMATEUR.
- IT INTERRUPTEUR DE TRANSFERT (A) AUTOMATIQUE (M) MANUEL.
- BARRE DE MISE À LA TERRE.
- MISE À LA TERRE.
- INTERRUPTEUR 120/240V AVEC OU SANS FUSIBLE.
- INTERRUPTEUR 600V AVEC OU SANS FUSIBLE.
- INTERRUPTEUR, 120/208V, 4P, 5F, FUSIBLES, COMBINÉ AVEC PRISE DE COURANT, 120/208V, 4P, 5F, DE TYPE VERROUILLABLE.
- INTERRUPTEUR 600V, 3P, 4F, FUSIBLES, COMBINÉ AVEC PRISE DE COURANT, 600V, 3P, 4F, DE TYPE VERROUILLABLE.
- G GROUPE ÉLECTROGÈNE.
- M ARMOIRE DE MESURAGE AVEC COMPTEUR.
- M EMBASE AVEC COMPTEUR.
- ASSC SYSTÈME D'ALIMENTATION STATIQUE SANS COUPURE.
- CCM CENTRE DE COMMANDE MOTEUR.
- SST SUPPRESSEUR DE SURTENSION TRANSITOIRE (TVSS).
- POTEAU D'ALIMENTATION.

CONDUITS ET CÂBLE

- CONDUIT OU CÂBLE.
- CONDUIT OU CÂBLE DANS OU SOUS DALLE / PLANCHER.
- CONDUIT OU CÂBLE ENFOUI DANS LE SOL.
- CONDUIT OU CÂBLE DE MISE À LA TERRE.
- —E— LIGNE D'ALIMENTATION SOUTERRAINNE HYDRO-QUÉBEC.
- —E— LIGNE D'ALIMENTATION AÉRIENNE HYDRO-QUÉBEC.
- —F— CÂBLE ISOLATION MINÉRAL.
- —T— CONDUIT SOUTERRAIN POUR TÉLÉCOMMUNICATION.
- —T— LIGNE AÉRIENNE POUR TÉLÉCOMMUNICATION.
- CONDUIT FLEXIBLE RACCORDÉ À UN ÉQUIPEMENT.
- E CONDUIT VIDE AVEC BOUCHON OU AVEC BAGUE DE NYLON.
- M MOULURE EN SURFACE DE TYPE "WIREMOLD".
- CHEMIN DE CÂBLE.
- J CHEMIN DE CROCHET EN "J".

DIAGRAMME UNIFILAIRE

- PANNEAU ÉLECTRIQUE.
- TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE MONOPHASÉ.
- TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE TRIPHASÉ.
- ###A-#P DISJONCTEUR SOUS BOÎTIER MOULÉ.
- MISE À LA TERRE.
- ###A-#P DISJONCTEUR (CAPACITÉ INDIQUÉ AU PLAN).
- ###A-#P FUSIBLE (CAPACITÉ INDIQUÉ AU PLAN).
- ###A-#P INTERRUPTEUR (CAPACITÉ INDIQUÉ AU PLAN).
- ###A ###A INTERRUPTEUR À FUSIBLE (CAPACITÉ INDIQUÉ AU PLAN).
- ###A DISJONCTEUR DÉBROCHABLE 600V OU MOINS.
- ###A DISJONCTEUR DÉBROCHABLE PLUS DE 600V.
- MESURAGE
- INTERRUPTEUR DE TRANSFERT (ITA:AUTOMATIQUE ITM:MANUEL)
- ###A DÉMARREUR MAGNÉTIQUE.
- ###A ENTRAÎNEMENT DE VITESSE À FRÉQUENCE VARIABLE.
- ###A DÉMARREUR PROGRESSIF.
- ###A ###A DÉMARREUR PROGRESSIF AVEC DISPOSITIF DE PROTECTION À FUSIBLE.
- G GROUPE ÉLECTROGÈNE.
- BARRE DE MISE À LA TERRE.
- TRANSFORMATEUR DE COURANT.
- TRANSFORMATEUR POTENTIEL.
- A AMPÈREMÈTRE.
- V VOLTMÈTRE.
- W WATTMÈTRE.

ÉQUIPEMENTS DIVERS.
1 : SYSTÈME DE MESURAGE NUMÉRIQUE;
2 : RELAIS DÉFAUT DE FUITE À LA TERRE;
3 : RELAIS DÉFAUT DE PHASE;
4 : BOBINE DE DÉCLENCHEMENT "SHUNT TRIP";
5k : ENTREBARRAGE "KIRK-KEY";

- # ÉQUIPEMENTS DIVERS.
- PRISE DE TERRE AVEC PUIT DE TEST.
- PRISE DE TERRE.
- PARAFOUDRE.
- SYSTÈME DE CORRECTION DE FACTEUR DE PUISSANCE.
- CONTACTEUR.
- EC CÔNE D'EFFORT + ENTRÉ CÂBLE 1 CONDUIT.
- TX TRANSFORMATEUR SUR SOCLE.
- M MESURAGE H.Q.
- CHARGE MOTRICE MONOPHASÉ (HP).
- CHARGE MOTRICE TRIPHASÉ (HP).
- CHARGE DE CHAUFFAGE (kW).
- ## AUTRE TYPES DE CHARGE (kW ou kVA).

DIVERS

- SOUPAPE MOTORISÉE À RACCORDER.
- PMC PANNEAU DE DÉTECTION (VOIR DEVIS).
- TCO TRANSMETTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE.
- TNO_2 TRANSMETTEUR DE GAZ DIESEL.
- CO SONDE DE MONOXYDE DE CARBONE.
- NO_2 SONDE DE GAZ DIESEL MONOPOINT.
- BOÎTE DE JONCTION OU DE TIRAGE.
- RACCORDEMENT DIRECT. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES ET EFFECTUER LES RACCORDEMENTS COMPLETS.
- T TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE
- CONTREPLAQUÉ ENDUIT DE PEINTURE GRISE IGNIFUGÉE.
- EXISTANT À CONSERVER.
- EE EXISTANT À ENLEVER.
- EAR EXISTANT À RELOCALISER.
- EAM EXISTANT À MODIFIER.
- ER EXISTANT RELOCALISÉ.
- EM EXISTANT MODIFIÉ.
- NOUVEL ÉQUIPEMENT.
- 1 NOTE SPÉCIFIQUE.
- TRIANGLE DE RÉVISION.
- 1 / E-100 A: No DE DÉTAIL B: No DE LA FEUILLE OÙ LE DÉTAIL EST DESSINÉ
- IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUE À RACCORDER.

ABRÉVIATION

C/A	COMPLET AVEC.
C/C	CENTRE / CENTRE.
DDFT	DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL DE FUITE À LA TERRE.
DP	DISJONCTEUR PRINCIPAL.
E	ÉQUIPEMENT ENCASTRÉ.
E.B	EN BAS.
E.H	EN HAUT.
EI	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES.
EP	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE LA POUSSIÈRE.
EV	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DU VANDALISME.
FLA	COURANT NOMINAL (FULL LOAD AMPACITY)
F:xxA	AVEC FUSIBLE DE xx AMPÈRE.
GP	GARDE DE PROTECTION.
HM	HAUTEUR DE MONTAGE AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.
H.Q.	HYDRO-QUÉBEC.
Icc	CAPACITÉ COURANT DE COURT-CIRCUIT.
K	ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE OPÉRÉ AVEC UNE CLEF.
LS	COMMANDE ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE DE DÉCLENCHEMENT (LONG, COURT)
LSI	COMMANDE ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE DE DÉCLENCHEMENT (LONG, COURT, INSTANTANÉ)
LSIG	COMMANDE ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE DE DÉCLENCHEMENT (LONG, COURT, INSTANTANÉ, FUITE À LA TERRE)
M.A.L.T	MISE À LA TERRE.
MCA	DIMENSION DU CONDUCTEUR (MAXIMUM CURRENT AMPACITY)
MOP	DISJONCTEUR RECOMMANDÉ (MAXIMUM OVERCURRENT PROTECTION)
NF	NORMALEMENT FERMÉ.
NO	NORMALEMENT OUVERT.
N/R	NON-RELEVÉ.
S	ÉQUIPEMENT EN SURFACE.
S.F.	SANS FUSIBLE.
TME	TUBE MÉTALLIQUE ÉLECTRIQUE
XP	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS.

NOMENCLATURE DES ÉQUIPEMENTS

TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE

Tx-#
X kVA
x/x V
x0,xF
Z=x%
- IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DU TRANSFO.
- PUISSANCE
- TENSION
- PHASE ET FILS DU SECONDAIRE
- IMPÉDANCE (POUR TRANSFORMATEURS EXISTANTS)

AUGET OU BARRES BLINDÉES

X
X V-X0-XF-X A
- IDENTIFICATION
- CARACTÉRISTIQUES (TENSION, PHASES, FILS ET CAPACITÉ DES BORNIERS EN AMPÉRAGE)

TOUS LES SYMBOLES ÉLECTRIQUES NE SE RETROUVENT PAS FORCÉMENT DANS LES PLANS. NE PAS TENIR COMPTE DE CEUX QUI N'Y FIGURENT PAS.

ALARME INCENDIE

- PPAI PANNEAU PRINCIPAL ALARME INCENDIE EN SURFACE.
- PPAI PANNEAU PRINCIPAL ALARME INCENDIE ENCASTRÉ.
- PAAI PANNEAU ANNONCIATEUR ALARME INCENDIE EN SURFACE.
- PAAI PANNEAU ANNONCIATEUR ALARME INCENDIE ENCASTRÉ.
- MAS MODULE D'ALIMENTATION DES LAMPES STROBOSCOPIQUES.
- TZ PANNEAU DE ZONE DU SYSTÈME ALARME INCENDIE.
- DÉTECTEUR DE FUMÉE.
- DÉTECTEUR THERMIQUE.
- AVERTISSEUR DE FUMÉE AUTONOME 120V.
- DÉTECTEUR DE FUMÉE POUR CONDUIT DE VENTILATION C/A BOÎTIER ET TUBE D'ÉCHANTILLONAGE.
- F STATION MANUELLE ALARME INCENDIE.
- F GP STATION MANUELLE ALARME INCENDIE C/A GARDE PROTECTEUR.
- F CLOCHE ALARME INCENDIE.
- F KLAXON ALARME INCENDIE.
- F KLAXON ALARME INCENDIE ET LAMPE STROBOSCOPIQUE COMBINÉ.
- LAMPE STROBOSCOPIQUE AU PLAFOND.
- LAMPE STROBOSCOPIQUE MURALE.
- HAUT-PARLEUR ALARME INCENDIE AU PLAFOND.
- HAUT-PARLEUR ALARME INCENDIE MURAL.
- HAUT-PARLEUR ALARME INCENDIE AVEC LAMPE STROBOSCOPIQUE AU PLAFON
- HAUT-PARLEUR ALARME INCENDIE AVEC LAMPE STROBOSCOPIQUE MURAL.
- PO SORTIE TÉLÉPHONE POMPIER.
- F AVERTISSEUR DE TYPE PIEZO.
- RETENUE MAGNÉTIQUE DE PORTE À RACCORDER ET ENTREBARRER AVEC LE PPAI.
- RA MODULE DE RELAIS ADRESSABLE.
- MA MODULE DE SURVEILLANCE ADRESSABLE.
- MI MODULE ISOLATEUR DE ZONE ADRESSABLE.
- FS INDICATEUR DE DÉBIT DU SYSTÈME DE GICLEURS À RACCORDER AU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
- PS INDICATEUR DE PRESSION DU SYSTÈME DE GICLEURS À RACCORDER AU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
- SV SOUPAPE PRINCIPALE DU SYSTÈME DE GICLEURS À SURVEILLER PAR LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
- RÉSISTANCE DE FIN DE LIGNE.

NOMENCLATURE DES ÉQUIPEMENTS (suite)

IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

A
- IDENTIFICATION DU LUMINAIRE

1a(x)
- IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DU PANNEAU POUR CIRCUITERIE AU PLAN
- CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE
- NUMÉRO DE CIRCUIT

1(x)
- IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DU PANNEAU POUR CIRCUITERIE AU PLAN
- NUMÉRO DE CIRCUIT

ACC BUxx
- NUMÉRO DE LA BATTERIE
- IDENTIFICATION POUR BATTERIE D'URGENCE

BUxx 1(x)
- NUMÉRO DE LA BATTERIE
- IDENTIFICATION POUR BATTERIE D'URGENCE
- IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DU PANNEAU POUR CIRCUITERIE AU PLAN
- NUMÉRO DE CIRCUIT

30A — AMPÉRAGE
F:15A — FUSIBLE
1,3,5(x)
- IDENTIFICATION NUMÉRIQUE DU PANNEAU POUR CIRCUITERIE AU PLAN
- NUMÉRO DE CIRCUIT

PANNEAU ÉLECTRIQUE

NOM(x)
x V
x0,xF
xxxA
- NOM ET IDENTIFICATION (VOIR CI-DESSOUS)
- TENSION
- PHASE ET FILS
- CAPACITÉ DES BARRES

IDENTIFICATION DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES (VALIDE POUR 1Ø ET 3Ø)

1-PSD-RDC-1(x)
1 2 3 4 5

1: No DE SECTEUR OU IDENTIFICATION DU BÂTIMENT (NUMÉRO OU LETTRE) SEULEMENT SI REQUIS;

2: IDENTIFICATION DU PANNEAU;

- CDMT: CENTRE DE DISTRIBUTION MOYENNE TENSION
- CD: CENTRE DE DISTRIBUTION PRINCIPAL (1200A ET +)
- PPD: PANNEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL (+ DE 400A)
- PSD: PANNEAU DE DISTRIBUTION SECONDAIRE
- CCM: CENTRE DE CONTRÔLE MOTEUR

AJOUTER (U) URGENCE (UV) VITAL APRÈS IDENTIFICATION DU PANNEAU SI REQUIS.

3: ÉTAGE (SS, RdC, 1, 2, ect...)

4: NUMÉROTATION;

5: IDENTIFICATION NUMÉRIQUE POUR CIRCUITERIE;

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUI'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISES PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR - ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE • INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES • SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
LÉGENDE

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E001
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : AUCUNE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

0 1.25m 2.5m

12 novembre 2024 13:02:46, TrahanDuforM, \\exp\data\MTRMTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins\ Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg

Format A1 - AutoCAD 2021

ÉLECTRICITÉ – CLAUSES TECHNIQUES

260. ÉLECTRICITÉ

260.1 GÉNÉRALITÉS

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT NOTER QUE LES PLANS LUI SONT FOURNIS COMME GUIDE ET QU'ILS SONT PARFOIS À L'ÉCHELLE RÉDUITE ET N'ONT PAS TOUJOURS DE DIMENSIONS.

.2 LE DEVIS COMPLÈTE LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE.

260.2 CODES ET NORMES

.1 CSA C22.10 INCLUANT TOUS LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE, VERSION LA PLUS RÉCENTE.

260.3 COORDINATION AVEC LES FOURNISSEURS DE SERVICE

N/A

260.4 TRAVAUX DE DÉMOLITION

.1 TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.

.2 LES TRAVAUX DE DÉMOLITION NE SONT PAS LIMITATIFS À CE QUI EST REPRÉSENTÉ. L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE SON PROPRE RELEVÉ ET CONSULTER LES PLANS DE DÉMANTÈLEMENT, DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'ARCHITECTURE.

.3 L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA CONTINUITÉ ÉLECTRIQUE AINSI QUE LE CONTRÔLE DE TOUS LES RACCORDEMENTS POSSIBLEMENT AFFECTÉS PAR LA DÉMOLITION ET QUI SONT NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA PARTIE NON AFFECTÉE.

.4 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, AUCUN MATÉRIAU OU APPAREILLAGE EXISTANTS NE DOIVENT ÊTRE RÉUTILISÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION. LORSQUE DES MATÉRIAUX EXISTANTS SONT RÉCUPÉRÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LEUR COMPATIBILITÉ AVEC LES NOUVELLES INSTALLATIONS. IL DOIT S'ASSURER DE LEUR ÉTAT DE FONCTIONNEMENT. TOUS LES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS PAR L'ENTREPRENEUR À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'INGÉNIEUR.

.5 TOUS LES CONDUITS, CÂBLES, FILERIES ET DISPOSITIFS DE FILERIE EXISTANTS NON RÉUTILISÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS À LA SOURCE OU JUSQU'À LA DERNIÈRE BOÎTE DE JONCTION TOUJOURS EN FONCTION.

.6 TOUT ÉQUIPEMENT DÉMANTELÉ INCLUT SON ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (CONDUIT ET CONDUCTEURS).

.7 TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EXISTANTS ET CONSERVÉS DANS LA NOUVELLE INSTALLATION DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS, RELAMPÉS ET LES BALLASTS REMPLACÉS. LES LAMPES ET BALLASTS UTILISÉS À CETTE FIN SONT TELS QUE L'EXISTANT.

.8 LES SORTIES EXISTANTES NON MONTRÉES AUX PLANS, QUI DOIVENT ÊTRE CONSERVÉES OU QUI POURRAIENT ÊTRE RÉUTILISABLES, DEMEURENT RACCORDÉES À LA DISTRIBUTION.

.9 DANS LA PARTIE EXISTANTE DU BÂTIMENT, POUR L'INSTALLATION DES CÂBLES, CONDUITS, COMMUTATEURS, PRISES DE COURANT, PANNEAUX, ETC., L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR LIMITER AU MINIMUM LES BRIS DE MURS, PLAFONDS, PLANCHERS, ETC. IL DOIT, À PARTIR DES CIRCUITS EXISTANTS, RÉALIMENTER LES NOUVELLES SORTIES MONTRÉES AUX PLANS ET ÉLIMINER LES SORTIES NON RÉUTILISÉES. S'IL Y A LIEU, IL DOIT PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS.

.10 LES CIRCUITS NON TOUCHÉS PAR LE RÉAMÉNAGEMENT SONT RACCORDÉS À LA NOUVELLE DISTRIBUTION. CEPENDANT, ILS SONT RÉPARTIS TEL QU'INDIQUÉ DANS CE DOCUMENT. L'ENTREPRENEUR DOIT MODIFIER L'IDENTIFICATION DE CES DERNIERS. LES INTERRUPTEURS, PRISES DE COURANT, PLAQUES, DÉMARREURS, ETC., SONT REMPLACÉS PAR DES NEUFS. ATTACHER CONVENABLEMENT TOUS LES CÂBLES ET LES CONDUITS EXISTANTS À LA SUITE DU DÉMANTÈLEMENT.

.11 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES AFIN DE POUVOIR RÉALISER SES TRAVAUX ET LES TRAVAUX DES AUTRES DISCIPLINES.

260.5 RACCORDEMENT SUR L'EXISTANT

.1 VÉRIFIER QUE LES NOUVELLES CHARGES TOTALES RACCORDÉES SUR CHAQUE CIRCUIT EXISTANT NE DÉPASSENT PAS LES VALEURS PERMISES PAR LE CODE POUR LA FILERIE ET LE DISJONCTEUR.

260.6 IDENTIFICATION

.1 TOUS LES APPAREILS ET PIÈCES D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AU MOYEN DE PLAQUES RIVETÉES EN LAMICOÏDE NOIR. CES PLAQUES DOIVENT AVOIR AU MINIMUM 25 MM X 76 MM X 0,8 MM (1"X 3"X 1/32" D'ÉPAISSEUR. LES LETTRES GRAVÉES ONT 5 MM (3/16") DE HAUTEUR.

.2 TOUTES LES INSCRIPTIONS SONT EN FRANÇAIS. L'IDENTIFICATION DOIT PORTER LE NOM ET LE NUMÉRO DE L'ÉQUIPEMENT AINSI QUE LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION.

.3 LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, DÉTECTEURS DE MOUVEMENT, PRISES DE COURANT, THERMOSTATS, RELAIS, COMPOSANTES D'ALARME INCENDIE, ETC., DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS À L'AIDE D'UN RUBAN AUTOCOLLANT (P_TOUCH).

.4 LES TERMES À INSCRIRE SUR LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR AVANT LA FABRICATION.

.5 POUR LES BOÎTES DE JONCTION OU DE TIRAGE, PRÉVOIR UNE INDICATION À L'AIDE D'UN RUBAN BLANC AVEC LETTRAGE NOIR INDIQUANT LE CIRCUIT, LE PANNEAU OU LE SERVICE.

.6 ATTRIBUER UN CODE DE COULEUR AUX CONDUITS ET AUX CÂBLES SOUS GAINE MÉTALLIQUE. UTILISER DU RUBAN PLASTIQUE DE 25 MM DE LARGEUR COMME REPÈRE DE COULEUR SUR LES CÂBLES OU LES CONDUITS TOUS LES 15 M ET AUX POINTS DE TRAVERSÉE DES MURS, PLAFONDS ET PLANCHERS, SOIT :

.1 JAUNE POUR RÉSEAU JUSQU'À 250 V;

.2 JAUNE ET VERT POUR RÉSEAU JUSQU'À 600 V;

.3 VERT POUR RÉSEAU DE COMMUNICATION;

.4 ROUGE POUR ALARME INCENDIE.

.7 MARQUER, DE FAÇON PERMANENTE ET INDÉLÉBILE, À L'AIDE DE RUBANS DE PLASTIQUE SOIT NUMÉROTÉS OU COLORÉS, LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS.

260.7 ANCRAGE

.1 AUCUN ANCRAGE AU FUSIL « RAMSET » NE DOIT ÊTRE UTILISÉ, À MOINS D'UNE AUTORISATION DE L'INGÉNIEUR.

.2 DES BOULONS DE TYPE À EXPANSION DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR ASSUJETTIR ÉQUIPEMENTS, CRAMPONS POUR CONDUIT, ETC., AU MUR OU AU PLAFOND. L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE SE RÉSERVENT LE DROIT DE PRÉCISER TOUT TYPE D'ANCRAGE QU'ILS JUGENT PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS DU CHANTIER.

260.8 MONTAGE DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER UN PANNEAU DE BOIS IGNIFUGE, EN CONTREPLAQUÉ NEUF DE 20 MM, ANCRÉ AU MUR.

.2 SUR CE PANNEAU, IL DOIT MONTER SYMÉTRIQUEMENT LES CENTRES DE DISTRIBUTION, LES SECTIONNEURS ET LES CONTRÔLES.

260.9 CONDUITS ET BOÎTES

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE ENTIÈREMENT DISSIMULÉS. LES CONDUITS APPARENTS EN SURFACE NE SONT PERMIS QUE DANS LES LOCAUX TECHNIQUES ET DANS LES LOCAUX NON FINIS.

.2 DANS LES CLOISONS SÈCHES ET DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, L'ENTREPRENEUR PEUT UTILISER DES CONDUCTEURS AVEC ARMURE D'UN MAXIMUM DE 3 M DE LONGUEUR DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, LE RESTANT EN CONDUIT.

.3 LES RACCORDS SONT DE TYPE ACIER À VIS.

.4 LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS EN SURFACE (ENTREPÔTS, SALLE ÉLECTRIQUE, ETC.), LES CONDUITS SONT DE TYPE RIGIDE À PAROI MINCE « TME ».

.1 TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES ARCHITECTURALES, ET ÊTRE BIEN ATTACHÉS ET ANCRÉS AUX SURFACES.

.5 LES CONDUITS POUR LES RACCORDEMENTS DES MOTEURS SONT DU TYPE « SEALTITE » FLEXIBLE SUR UNE LONGUEUR DE 600 MM (24") AVEC CONNECTEURS CORRESPONDANTS.

.6 LES CONDUITS SONT EN ACIER GALVANISÉ, RIGIDES ET FILETÉS LORSQU'ILS SERVENT POUR LE BRANCHEMENT ET SONT UTILISÉS POUR L'APPAREILLAGE SITUÉ À L'EXTÉRIEUR. DANS CE DERNIER CAS, LES CONDUITS SONT RECOUVERTS D'ÉPOXY DU TYPE « CORO GUARD » DE LONGTIN OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. CES CONDUITS DOIVENT ÊTRE SCELLÉS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU CONDUIT AFIN D'ÉVITER LE PASSAGE DE LIQUIDE D'UNE PIÈCE À L'AUTRE.

260.10 CÂBLAGE

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE ET ILS SONT ISOLÉS RW90 AVEC ISOLATION DE 600 V POUR LES CIRCUITS 600 V ET MOINS.

.2 LORSQU'ILS SONT INSTALLÉS DANS UN CONDUIT ENFOUI DANS LE SOL, ILS SONT DE TYPE RWU90.

.3 TORONNÉS POUR LE CALIBRE 8 ET PLUS GROS, LES CONDUCTEURS ET CÂBLES À UTILISER SONT COMME SUIT :

.1 RW 90 POUR LES CIRCUITS SOUS CONDUITS EMT À L'INTÉRIEUR DANS LES ENDROITS SECS ET APPARENTS;

.2 TECK 90 POUR LES RACCORDEMENTS À L'EXTÉRIEUR, DANS LES ENDROITS HUMIDES ET SELON LES INDICATIONS.

.4 CALIBRES MINIMUMS :

.1 LE CALIBRE DES CONDUCTEURS EST N° 12 AWG MINIMUM. TOUS LES CONDUCTEURS SONT EN CUIVRE À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. ILS SONT SOLIDES, DE CALIBRE 10 OU PLUS PETIT.

.2 12 AWG POUR LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE, RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE FORCE MOTRICE;

.3 14 AWG (TWH) POUR LES CIRCUITS DE CONTRÔLE À 120 VOLTS;

.4 16 AWG (TF) POUR LES CIRCUITS DE CONTRÔLE À 24 VOLTS OU MOINS. LE CÂBLE AC 90 (BX) OU LE FIL EN CUIVRE TORONNÉ, ISOLÉ POUR 600 VOLTS MINIMUM, DU TYPE RW XLINK INSTALLÉ DANS DES CONDUITS RIGIDES DE TYPE EMT OU DES CONDUITS FILETÉS;

.5 LES CÂBLES BX DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS DOIVENT ÊTRE SUPPORTÉS PAR LA STRUCTURE DU BÂTIMENT. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS SUR LES TUILES DU PLAFOND ET ONT UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 3 M.

.6 TOUT LE FILAGE DU PROJET A ÉTÉ PROJETÉ AVEC DU FILAGE DE CUIVRE. SI L'ENTREPRENEUR VEUT INSTALLER UN CÂBLAGE EN NUAL[MD], IL PEUT LE FAIRE POUR LES CIRCUITS DE 100 AMP ET PLUS EN EFFECTUANT LES AJUSTEMENTS REQUIS.

260.11 NEUTRE

.1 TOUS LES CIRCUITS DOIVENT POSSÉDER LEUR NEUTRE ASSOCIÉ D'UN MÊME CALIBRE.

260.12 BOÎTES DE SORTIES ET DE TIRAGE

.1 LES BOÎTES DE SORTIES ET DE TIRAGE SONT EN ACIER GALVANISÉ À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR. LES BOÎTES ENCASTRÉES DANS LES MURS ET PLAFONDS ONT UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 38 MM (1 ½").

.2 SI LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NE RECOUVRENT PAS COMPLÈTEMENT LA BOÎTE, DES BOÎTES SPÉCIALES SONT UTILISÉES PAR L'ENTREPRENEUR DE FAÇON À ÊTRE DISSIMULÉES PAR L'APPAREIL.

.3 LES BOÎTES DE SORTIE, LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES DANS UNE CLOISON, DOIVENT ÊTRE DÉCALÉES D'UN MONTANT ET LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES DANS UN MUR EXTÉRIEUR, ELLES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES PAR UN PARE-VAPEUR SUPPLÉMENTAIRE AFIN D'EN ASSURER LA CONTINUITÉ. LES CÂBLES DOIVENT ÊTRE SCELLÉS LORS DE LA PÉNÉTRATION DU PARE-VAPEUR.

.4 DANS LES MURS DE MAÇONNERIE APPARENTE (BLOCS DE BÉTON, BRIQUES), LES BOÎTES SONT DE TYPE MB, DE LA PROFONDEUR REQUISE.

.5 LORSQUE L'INSTALLATION EST EN SURFACE, LES BOÎTES ET LES ACCESSOIRES SONT DE LA COMPAGNIE COOPER-CROUSE-HINDS OU ÉQUIVALENT, TEL QUE DÉCRIT CI_DESSOUS :

.1 LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES SORTIES D'ÉCLAIRAGE AU MUR OU AU PLAFOND SONT DE LA SÉRIE GRF;

.2 LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES POUR LES INTERRUPTEURS, LES PRISES DE COURANT, LES THERMOSTATS, ETC., SONT DE SÉRIES FS ET FD;

.3 LES ACCESSOIRES POUR LES CONDUITS TELS LES COUDES, LES TÉS, ETC., SONT DE TYPE CONDULET AVEC RACCORDS FILETÉS. À L'EXTÉRIEUR, IL Y DOIT Y AVOIR UN CAOUTCHOUC D'ÉTANCHÉITÉ;

.4 LES BOÎTES DE JONCTION ET DE TIRAGE SONT EN ACIER GALVANISÉ SOUDÉ DE CALIBRE 14, AVEC COUVERCLE FIXÉ AU MOYEN DE VIS. CES BOÎTES SONT SANS DÉBOUCHURE ET SONT CONSTRUITES DE FAÇON À AVOIR UN REBORD PLIÉ VERS L'INTÉRIEUR SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE. LE COUVERCLE EST VISSÉ SUR CE REBORD. À L'EXTÉRIEUR, QUE L'INSTALLATION SOIT ENCASTRÉE OU EN SURFACE, TOUTES LES BOÎTES ET LEURS ACCESSOIRES SONT TELS QUE LES SÉRIES FS, FD OU SEH. TOUTES LES BOÎTES SONT MUNIES D'UN CAOUTCHOUC D'ÉTANCHÉITÉ. LES BOÎTES DE SOL ENCASTRÉES POUR SERVICES DISSIMULÉS SONT DE THOMAS & BETTS, SÉRIE 68R OU ÉQUIVALENT.

.6 INSTALLER LES SORTIES SITUÉES DOS À DOS DANS UN MUR COMMUN EN LAISSANT UN DÉGAGEMENT HORIZONTAL D'AU MOINS 150 MM ENTRE LES BOÎTES.

260.13 DÉPLACEMENT DE SORTIES ET APPAREILS

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT DÉPLACER, SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE, TOUTE PRISE DE COURANT, INTERRUPTEUR OU SORTIE QUELCONQUE DANS UN RAYON DE 4 M, POURVU QUE LE CHANGEMENT SOIT FAIT AVANT L'INSTALLATION DE LA SORTIE.

260.14 RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENTS

.1 LORSQU'UN OU DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSITENT UN RACCORD ÉLECTRIQUE DIRECT, L'EMPLACEMENT PRÉCIS DES SORTIES ÉLECTRIQUES REQUISES EST DÉTERMINÉ PAR L'INSTALLATEUR DE CES ÉQUIPEMENTS.

260.15 CORDE DE TIRAGE

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DANS TOUS LES CONDUITS VIDES UN CÂBLE DE NYLON QUI SERVIRA AU TIRAGE DE LA FILERIE FUTURE. CE FIL DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ À CHAQUE EXTRÉMITÉ.

.2 CORDE DE TIRAGE EN NYLON POLYPROPYLÈNE TRESSÉ 6 MM, D'UNE SEULE LONGUEUR DANS CHAQUE CANALISATION, AVEC ANNEAU À CHAQUE EXTRÉMITÉ ET UNE LONGUEUR EXCÉDENTAIRE DE 3 M DÉPASSANT À CHAQUE EXTRÉMITÉ DU CONDUIT ET/OU DE LA BOÎTE.

260.16 DISPOSITIFS DE FILERIES

.1 LES PRISES DE COURANT À 120 VOLTS, 15 AMPÈRES ET 20/15 AMPÈRES SONT DU TYPE À USAGE COMMERCIAL DANS LES LOCAUX À BUREAUX ET ENDROITS CONNEXES.

.2 LES PRISES DE COURANT, INTERRUPTEURS, GRADATEURS ET PLAQUES POUR SORTIES INFORMATIQUES SONT DE COULEUR BLANCHE LORSQUE RACCORDÉS AU RÉSEAU NORMAL, ET DE COULEUR ROUGE LORSQUE RACCORDÉS SUR LE RÉSEAU D'URGENCE. LES PLAQUES DE RECOUVREMENT DOIVENT ÊTRE COMPATIBLES DE STYLE DECORA.

.3 LES DISPOSITIFS DE FILERIE SONT MUNIS DE PLAQUES EN ACIER INOXYDABLE DE FINI SATINÉDANS LES LOCAUX À BUREAUX ET ENDROITS CONNEXES ET EN ACIER INOXYDABLE DE FINI SATINÉ DANS LES ATELIERS ET LOCAUX DE SERVICE.

.4 LES COUVERCLES À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES SONT EN PVC, C/A GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ FIXÉE À L'AIDE DE 4 VIS EN ACIER INOXYDABLE. LE COUVERCLE DOIT PORTER UN MARQUAGE « SERVICE EXTRÊME » OU ÉQUIVALENT. LE COUVERCLE DOIT TOUJOURS POUVOIR ÊTRE FERMÉ, C'EST-À-DIRE ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ MALGRÉ QU'UNE FICHE SOIT INTRODUITE OU NON.

.5 INSTALLER LES PRISES DE COURANT DE TYPE « TAMPER-RESISTANT » SELON LES INDICATIONS.

.6 S'IL N'Y A PAS D'INTERRUPTEUR INDIQUÉ AUX PLANS, LE CONTRÔLE SE FAIT PAR LE DISJONCTEUR. LE DISJONCTEUR DOIT ÊTRE DE TYPE SWD « SWITCHING DUTY ».

.7 COORDONNER LA LOCALISATION EXACTE DES PRISES DE COURANT DANS LES MEUBLES AVEC LE DESSIN D'ATELIER DU MOBILIER.

.8 VOIR LES PLANS POUR LA DESCRIPTION DES INTERRUPTEURS ET DES GRADATEURS.

.9 POUR CHACUN DES GRADATEURS ÉLECTRONIQUES, RETOURNER AU PANNEAU UN CONDUCTEUR DE NEUTRE DISTINCT À PARTIR DE LA CHARGE, ET CE, POUR ÉVITER L'INTERACTION (TRANSITOIRES, BRUTS, POINTES DE SURTENSION) DE PLUSIEURS GRADATEURS PARTAGEANT UN MÊME NEUTRE.

.10 PRENDRE SOIN DE NE PAS INSTALLER UN GRADATEUR PRÈS D'UN THERMOSTAT OU D'UNE SONDE DE TEMPÉRATURE. NE PAS NON PLUS INSTALLER UN THERMOSTAT (OU UNE SONDE DE TEMPÉRATURE) AU-DESSUS D'UN GRADATEUR.

260.17 MISE À LA TERRE (MALT)

.1 INSTALLER DANS TOUS LES CONDUITS UN CONDUCTEUR DE CONTINUITÉ DES MASSES ISOLÉ, DE COULEUR VERTE ET DE GROSSEUR APPROPRIÉE.

.2 COLLETS DE MISE À LA TERRE APPROPRIÉE SELON LE DIAMÈTRE DU TUYAU.

.3 LORSQUE LES CONDUITS TRAVERSENT UN JOINT DE DILATATION DU BÂTIMENT, FOURNIR ET INSTALLER LES JOINTS DE DILATATION ADÉQUATS COMPLETS AVEC CAVALIER DE MISE À LA TERRE.

.4 LA RÉSISTANCE DE LA MISE À LA TERRE NE DOIT PAS EXCÉDER 25 OHMS.

.5 EFFECTUER LES ESSAIS DE MISE À LA TERRE AVANT DE METTRE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE SOUS TENSION.

260.18 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

.1 FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET LAMPES APPROPRIÉES SELON LE TABLEAU D'ÉCLAIRAGE COMPLET AVEC LES ACCESSOIRES NÉCESSAIRES À LEUR INSTALLATION.

.2 DANS LES ENDROITS OÙ IL Y A DES OBSTACLES AU PLAFOND, INSTALLER LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SUR CHAÎNES DE LONGUEUR APPROPRIÉE, DE FAÇON QU'ILS NE SOIENT PAS OBSTRUÉS. CEPENDANT, DANS LE CAS OÙ IL Y A DES CERCEAUX À PLÂTRE, CEUX-CI SONT FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR, MAIS INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. DANS TOUS LES CAS, LE TYPE D'ANCRAGE ET SON MODE DE FIXATION DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. LORSQU'IL Y A DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ENCASTRÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT DE PASSER SA COMMANDE, VÉRIFIER AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LA NATURE DU TYPE DES PLAFONDS.

.3 POUR L'EMPLACEMENT PRÉCIS ET LES DÉTAILS DE MONTAGE DES LUMINAIRES, L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DE L'ARCHITECTE (ET/OU DU DESIGNER).

.4 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES RÉGULATEURS (BALLASTS) DES NOUVEAUX LUMINAIRES SONT AVEC UN HAUT FACTEUR DE PUISSANCE (HFP) ET UN NIVEAU SONORE DE CLASSE K.

260.19 TRANSFORMATEURS À SEC

.1 TRANSFORMATEURS À SEC DE TYPE ANN, 3 PHASES, 3 BOBINES (DELTA-ÉTOILE), 60 HZ, DE PUISSANCE NOMINALE TEL QU'INDIQUÉ AVEC :

.1 BOÎTIER À L'ÉPREUVE DES GICLEURS (NEMA 2) À ENVELOPPE MÉTALLIQUE AMOVIBLE.

.2 CLASSE D'ISOLATION H, DE 115 DEGRÉS CELSIUS D'ÉLÉVATION, 4 PRISES À 2,5 %, ENROULEMENTS EN CUIVRE.

.3 LES TRANSFORMATEURS À SEC D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 75 KVA SONT SUSPENDUS AU PLAFOND OU TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS. POUR CEUX DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE, INSTALLER SUR UNE DALLE DE PROPRETÉ (VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES) AVEC 4 COUSSINS ANTIVIBRATIONS.

.4 RESPECTER LA NORME NRCAN2019 EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.

260.20 PANNEAUX DE DISTRIBUTION (ÉCLAIRAGE ET SERVICE)

.1 LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION SONT DU MÊME FABRICANT.

.2 LES PANNEAUX SONT DE MARQUE : GE POWER MARCK, SCHNEIDER (SQUARE D), SIEMENS OU CUTLER HAMMER.

.3 TOUS LES PANNEAUX SONT MUNIS D'UN CADRAGE AVEC PORTE ET SERRURE.

.4 LES DISJONCTEURS SONT DU TYPE BOULONNÉ ET LES CIRCUITS À 2 PÔLES SONT À DÉCLENCHEMENT SIMULTANÉ.

.5 À CHAQUE PANNEAU, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER, POUR USAGE FUTUR, 2 CONDUITS VIDES DE 38 MM (1 ½") QU'IL PROLONGE JUSQUE DANS LE PLAFOND SUSPENDU SUPÉRIEUR AVEC BOÎTE DE JONCTION.

.6 DANS L'ÉNUMÉRATION DES CIRCUITS DONNÉS SUR LES PLANS POUR CHAQUE PANNEAU, L'EXPRESSION « LIBRE » SIGNIFIE QU'UN DISJONCTEUR DOIT BEL ET BIEN ÊTRE INSTALLÉ SOUS CE TITRE, DISJONCTEUR QUI DOIT ÊTRE DISPONIBLE POUR USAGE FUTUR.

.7 DE PLUS, L'EXPRESSION « ESPACE » SIGNIFIE QU'IL Y A UN EMPLACEMENT FERMÉ (DÉBOUCHEUR) AVEC UNE PLAQUE MÉTALLIQUE AMOVIBLE PERMETTANT L'INSTALLATION D'UN DISJONCTEUR FUTUR.

.8 LA LISTE DES CIRCUITS DE CHAQUE PANNEAU TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX EST DACTYLOGRAPHIÉE, IMPRIMÉE ET INSÉRÉE DANS LE PANNEAU SOUS ENVELOPPE PLASTIFIÉE.

260.21 INTERRUPTEURS À FUSIBLES ET SANS FUSIBLES

.1 INTERRUPTEURS AVEC OU SANS FUSIBLES À ENCLENCHEMENT ET DÉCLENCHEMENT RAPIDES, AVEC DISPOSITIF DE VERROUILLAGE, MUNIS D'UN ENTREBARRAGE MÉCANIQUE DE LA PORTE AFIN DE PRÉVENIR SON OUVERTURE LORSQUE L'INTERRUPTEUR EST EN POSITION FERMÉE.

.2 BOÎTIERS À L'ÉPREUVE DES GICLEURS À L'INTÉRIEUR ET NEMA 3R À L'EXTÉRIEUR, CADENASSABLES.

.3 INTERRUPTEURS D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

.4 CALIBRER EN HP POUR LES MOTEURS.

.5 LES INTERRUPTEURS 120/208 V, 3 PHASES, 4 FILS SONT MUNIS D'UN NEUTRE SOLIDE.

.6 FOURNIR ET INSTALLER UN CONTACT AUXILIAIRE LORSQUE L'INTERRUPTEUR EST INSTALLÉ EN AVAL DU VARIATEUR DE VITESSE. RACCORDER CE CONTACT AU VARIATEUR DE VITESSE AFIN DE PERMETTRE LA MISE HORS TENSION DE CELUI-CI.

260.22 FUSIBLES

.1 FUSIBLES FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR.

.2 FUSIBLES DU TYPE HPC (HAUT POUVOIR DE COUPURE).

.3 FUSIBLES DE TYPE TEMPORISÉ POUR LES MOTEURS ET TRANSFORMATEURS ET À ACTION RAPIDE POUR TOUS LES AUTRES ÉQUIPEMENTS.

.4 FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE UN JEU DE FUSIBLES DE RECHANGE QUI COMPREND 3 FUSIBLES POUR CHAQUE CAPACITÉ INSTALLÉE.

.5 FUSIBLES DE MERSEN OU BUSSMAN.

260.23 DÉMARREURS MANUELS

.1 À FERMETURE ET OUVERTURE BRUSQUES, À RÉARMEMENT MANUEL.

.2 MANETTE DE DÉCLENCHEMENT CADENASSABLE EN POSITION ARRÊT.

.3 INDICATEUR ET ÉLÉMENTS THERMIQUES DE SURCHARGE.

.4 INTERRUPTEUR À BASCULE AVEC LAMPE-TÉMOIN ROUGE.

.5 DISPOSITIF DE CADENASSAGE EN POSITION HORS SERVICE.

.6 FABRICANTS ACCEPTABLES : HUBBELL ET SCHNEIDER.

260.24 CONTACTEURS D'ÉCLAIRAGE

.1 DE TYPE INDUSTRIEL.

.2 VERROUILLAGE DU COUVERCLE.

.3 BOBINE (COORDONNER LA TENSION AVEC LA MÉCANIQUE).

.4 BLOC DE CONTACTS AUXILIAIRES 2 NO/NF.

.5 TÉMOIN LUMINEUX CLAIR (SOUS TENSION), ROUGE (FAUTE) ET VERT (EN MARCHE).

.6 SÉLECTEUR 3 POSITIONS « MANUEL/HORS/AUTO ».

.7 FABRICANTS ACCEPTABLES : SCHNEIDER ET EATON.

260.25 DÉMARREURS MAGNÉTIQUES COMBINÉS

N/A

260.26 DÉMARREURS À ENTRAÎNEMENT À FRÉQUENCE VARIABLE (EFV)

N/A

260.27 RACCORDEMENT DES MOTEURS

.1 COORDINATION :

.1 EXÉCUTER LES RACCORDEMENTS DES MOTEURS ET DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS SOUS D'AUTRES DIVISIONS, SOUS LA SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS DE CES APPAREILS.

.2 S'ASSURER QUE LA TENSION ET LE NOMBRE DE PHASES DES CIRCUITS D'ALIMENTATION ET DE L'ÉQUIPEMENT SONT COMPATIBLES.

.3 S'ASSURER QUE LES RELAIS DE SURCHARGE SONT APPROPRIÉS AUX MOTEURS QU'ILS PROTÈGENT. À CETTE FIN, FAIRE APPROUVER LE CALIBRE DE CES RELAIS PAR LE FOURNISSEUR DE CHAQUE MOTEUR.

.2 MISE EN MARCHE DES MOTEURS :

.1 AVANT DE FAIRE FONCTIONNER LES MOTEURS POUR LA PREMIÈRE FOIS, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT :

.1 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DE LA SECTION AYANT FOURNI LE MOTEUR.

.2 VÉRIFIER LE SENS DE LA ROTATION DES MOTEURS. SI LA ROTATION EST MAUVAISE, EFFECTUER LES CORRECTIONS ET NOUVEAUX RACCORDS SUR LE MOTEUR ET NON DANS LE DÉMARREUR, AFIN DE RESPECTER LE CODE DES COULEURS DU CÂBLAGE.

.3 S'ASSURER DU LIBRE MOUVEMENT DE L'ARBRE DE COUCHE DE TOUTE POMPE AVEC JOINT MÉCANIQUE AVANT LE DÉMARRAGE DU MOTEUR.

.4 VÉRIFIER LES PROTECTIONS DE SURCHARGE ET DE SURINTENSITÉ POUR S'ASSURER QU'ELLES SONT ADÉQUATES.

.5 VÉRIFIER L'ISOLATION AU « MEGGER ».

.6 MESURER LA TENSION DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'ALIMENTATION DU MOTEUR.

.7 VÉRIFIER LA TENSION (VOLT) ET LE COURANT (AMPÈRE) DE CHACUN DES MOTEURS AU DÉMARRAGE ET LORS DU FONCTIONNEMENT NORMAL SUR CHACUNE DES PHASES.

.8 VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DES POSTES DE COMMANDE ET DES SÉLECTEURS.

.2 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DU MANUFACTURIER DU MOTEUR ET/OU DE L'APPAREIL.

.3 À AUCUN PRIX LES MOTEURS NE DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHE SANS QUE LES PRESCRIPTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS AIENT ÉTÉ EXÉCUTÉES.

.4 COORDONNER AVEC L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE AFIN D'AJUSTER LES PROTECTIONS REQUISES SELON LES COURBES DES MOTEURS.

260.28 ÉQUILIBRAGE DES CHARGES

.1 MESURER LE COURANT DE PHASE DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION SOUS DES CHARGES NORMALES DE FONCTIONNEMENT, AU MOMENT DE L'ACCEPTATION. RÉPARTIR LES CONNEXIONS DES CIRCUITS DE DÉRIVATION DE MANIÈRE À OBTENIR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE DU COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES ET NOTER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CONNEXIONS ORIGINALES. RESPECTER UN MAXIMUM DE 3 % DE DÉBALANCEMENT ENTRE LES PHASES.

.2 MESURER LES TENSIONS DE PHASES SOUS CHARGES ET RÉGLER LES PRISES DES TRANSFORMATEURS POUR QUE LA TENSION OBTENUE SOIT À 2 % PRÈS DE LA TENSION NOMINALE DE L'ÉQUIPEMENT.

.3 À LA RÉCEPTION PROVISOIRE, REMETTRE UN RAPPORT INDIQUANT LES COURANTS DE RÉGIME SOUS CHARGE NORMALE RELEVÉS SUR LES PHASES ET LES NEUTRES DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION, DES TRANSFORMATEURS ET DES CENTRES DE COMMANDES DES MOTEURS. PRÉCISER L'HEURE ET LA DATE AUXQUELLES CHAQUE CHARGE A ÉTÉ MESURÉE AINSI QUE LA TENSION DU CIRCUIT AU MOMENT DE LA VÉRIFICATION.

260.29 HAUTEURS DE MONTAGE

.1 SAUF INDICATION OU PRESCRIPTION CONTRAIRES, MESURER LA HAUTEUR DE MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS À PARTIR DE LA SURFACE DU PLANCHER REVÊTU JUSQU'À L'AXE DE L'APPAREIL.

.2 DANS LES CAS OÙ LA HAUTEUR DE MONTAGE N'EST PAS INDIQUÉE, VÉRIFIER AUPRÈS DES PERSONNES COMPÉTENTES AVANT DE COMMENCER L'INSTALLATION.

.3 SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES ÉQUIPEMENTS À LA HAUTEUR INDIQUÉE CI-APRÈS (SI LE BÂTIMENT EST CONÇU POUR ÊTRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, LES HAUTEURS DE MONTAGE SONT CHANGÉES) :

.1 INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE : 1 400 MM.

.2 PRISES MURALES :

.1 EN GÉNÉRAL : 300 MM.

.2 AU-DESSUS DE PLINTHES CHAUFFANTES CONTINUES : 200 MM.

.3 AU-DESSUS D'UN PLAN DE TRAVAIL OU DE SON DOSSERET : 175 MM.

.4 DANS LES LOCAUX D'INSTALLATIONS MÉCANIQUES : 1 400 MM.

.3 PANNEAUX DE DISTRIBUTION : SELON LES EXIGENCES DU CODE OU SELON LES INDICATIONS.

.4 PRISES POUR TÉLÉPHONES ET INTERPHONES : 300 MM.

.5 PRISES POUR TÉLÉPHONES ET INTERPHONES MONTÉS AU MUR : 1 500 MM.

.6 POSTES AVERTISSEURS D'INCENDIE : ENTRE 1 050 ET 1 150 MM.

.7 TIMBRES D'ALARME INCENDIE : 2 100 MM.

.8 PRISES POUR TÉLÉVISEURS : 300 MM.

.9 HAUT-PARLEURS MONTÉS AU MUR : 2 100 MM.

.10 PRISES POUR HORLOGE : 2 100 MM.

.11 BOUTONS DE SONNERIE DE PORTE : 1 500 MM.

.12 SÉCHOIRS À CHEVEUX : 1 775 MM.

.13 DANS LES LOCAUX POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, LES HAUTEURS DE MONTAGE SONT LES SUIVANTES :

.1 PRISES DE COURANT : 540 MM.

.2 COMMUTATEUR : 1 200 MM.

260.30 ESSAIS DE RÉSISTANCE DE L'ISOLATION

.1 MESURER LA VALEUR DIÉLECTRIQUE DES CIRCUITS, DES CÂBLES D'ALIMENTATION ET DU MATÉRIEL D'UNE TENSION MAXIMALE DE 350 V À L'AIDE D'UN MÉGOHMMÈTRE DE 500 V.

.2 MESURER LA VALEUR DIÉLECTRIQUE DES CIRCUITS, DES CÂBLES D'ALIMENTATION ET DU MATÉRIEL D'UNE TENSION MAXIMALE DE 350 V À 600 V À L'AIDE D'UN MÉGOHMMÈTRE DE 1 000 V.

.3 DANS LES DEUX CAS, S'ASSURER QUE LA VALEUR DE LA RÉSISTANCE A LA TERRE AVANT LA MISE SOUS TENSION N'EST PAS INFÉRIEURE AUX EXIGENCES DU MANUFACTURIER.

.4 FOURNIR UNE ATTESTATION INDIQUANT QUE TOUS LES CONDUCTEURS DE CALIBRE DE 100 A ET PLUS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS ET QUE TOUS LES CONDUCTEURS DÉFECTUEUX ONT ÉTÉ REMPLACÉS.

260.31 DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT ACQUITTER TOUS LES FRAIS ET FOURNIR :

.1 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE BALANCEMENT DES CHARGES DANS TOUS LES PANNEAUX.

.2 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE TEST AU MÉGOHMMÈTRE POUR TOUS LES CÂBLES DE 100 AMPÈRES ET PLUS, SELON LA TENSION DES CONDUCTEURS.

.3 UNE COPIE DU RAPPORT CERTIFIÉ DE TEST DE MALT.

.4 ÉTUDE DE PROTECTION ET COORDINATION CERTIFIÉES.

.2 VOIR ÉGALEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA SECTION 200 POUR LES DOCUMENTS DE FIN DE PROJETS À FOURNIR.

261. ÉLECTRICITÉ – ÉTENDUE DES TRAVAUX

261.1 GÉNÉRALITÉS

.1 LA LISTE SUIVANTE N'EST NI EXHAUSTIVE NI LIMITATIVE, ET NE DÉGAGE DONC PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ D'EXÉCUTER LES AUTRES TRAVAUX REQUIS IMPLICITEMENT POUR LA RÉALISATION DU PRÉSENT PROJET.

.2 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE SCELLER ET CALFEUTRER, À L'AIDE DE PRODUITS CONFORMES ET PRÉVUS À CET EFFET, LES CANALISATIONS, LES CÂBLES ET CHEMINS DE CÂBLES QUI TRAVERSENT UNE PAROI OU UNE SÉPARATION AYANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE.

261.2 POUVOIR ET SERVICES

.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION PRINCIPALE ET SECONDAIRE, INCLUANT LES CENTRES DE COMMANDE DES MOTEURS, SECTIONNEURS, FUSIBLES, TRANSFORMATEURS, AUGETS, DÉMARREURS, PRISES DE COURANT, CONDUITS, CÂBLAGES, CONDUCTEURS, ETC., TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.

.2 LA MODIFICATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EXISTANTS SELON LES INDICATIONS ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES MOTEURS ET DE LEURS DISPOSITIFS DE COMMANDE.

.3 LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES SPÉCIALITÉS ET NÉCESSITANT UNE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE.

.4 L'IDENTIFICATION DU PANNEAU ET DU NUMÉRO DE CIRCUIT DESSERVANT CHAQUE DISPOSITIF DE CÂBLAGE (PRISES DE COURANT) ET ÉQUIPEMENT DE DISTRIBUTION, NOUVEAU OU MODIFIÉ.

.5 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN INDEX NUMÉRISÉ POUR CHAQUE PANNEAU, NOUVEAU OU MODIFIÉ (DANS LE CAS D'UN PANNEAU MODIFIÉ, FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEL INDEX EN INDIQUANT LA DATE DE MISE À JOUR ET CONSERVER LA VIEILLE VERSION SUR PLACE).

.6 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT D'UN RÉSEAU DE PRISES DE COURANT.

261.3 MISE À LA TERRE

.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DU RÉSEAU DE MISE À LA TERRE (MALT), TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.

261.4 ÉCLAIRAGE

.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS ET AU TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

.2 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE.

.3 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES CONTRÔLES D'ÉCLAIRAGE, SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.

.4 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES BASES DE BÉTON POUR POTEAUX DES LAMPADAIRES EXTÉRIEURS, L'EXCAVATION DES TRANCHÉES REQUISES, TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.

261.5 CHAUFFAGE

N/A

261.6 ALARME INCENDIE

.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LE RACCORDEMENT ET LES ESSAIS DE TOUS LES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE REQUIS SELON LES INDICATIONS AUX PLANS, INCLUANT LES RAPPORTS DE TESTS DE NIVEAU SONORE DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.

261.7 CONTRÔLE DE PROCÉDÉ

N/A

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR · ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE • INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES • SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
DEVIS 1/2

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E002
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : AUCUNE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

Format A1 - AutoCAD 2021

0 1.25m 2.5m

12 novembre 2024 13:02:47, TrahanDufortM, \\exp\data\MTR\MTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins_Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg

261.8 CONDUITS VIDES

.1 LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES RÉSEAUX DE CONDUITS VIDES POUR :

.1 SYSTÈME DATA;

.2 SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE;

.3 SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS;

.4 SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE;

.5 SYSTÈME DE RÉGULATION AUTOMATIQUE DU BÂTIMENT;

270. TÉLÉCOMMUNICATION

N/A

280. ALARME INCENDIE

280.1 GÉNÉRALITÉS

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT NOTER QUE LES PLANS LUI SONT FOURNIS COMME GUIDE ET QU'ILS SONT PARFOIS À L'ÉCHELLE RÉDUITE ET N'ONT PAS TOUJOURS DE DIMENSIONS.

.2 LE DEVIS COMPLÈTE LES EXIGENCES DU CODE ÉLECTRIQUE.

280.2 SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

.1 LE SYSTÈME EXISTANT EST DE NOTIFIER, MODÈLE NSF2 30–30, ADRESSABLE FONCTIONNEMENT EN DEUX ÉTAPES.

.2 FOURNIR ET INSTALLER LES COMPOSANTES REQUISES AU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE TEL QUE DÉCRIT ET INDIQUÉ SUR LES PLANS.

.3 TOUS LES RACCORDEMENTS DE TOUT L'ÉQUIPEMENT DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS POUR S'ASSURER :

.1 QUE LE SYSTÈME EST INSTALLÉ SUIVANT LES PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR ET LES EXIGENCES DU MANUFACTURIER;

.2 QUE LES RÈGLES CONCERNANT LE COURANT DE SURVEILLANCE SONT RESPECTÉES;

.3 QUE LES APPAREILS SONT VÉRIFIÉS AU POINT DE VUE DU FONCTIONNEMENT;

.4 QUE CHAQUE DÉTECTEUR DE PRODUIT DE COMBUSTION EST CALIBRÉ SUR LES LIEUX AVEC UN INSTRUMENT DELTA ÉLECTRONIQUE;

.5 QUE LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES SONT EFFECTUÉS PAR LE SOUS–TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ. L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR EFFECTUER CES CHANGEMENTS EST FOURNIE PAR LE MANUFACTURIER.

.4 LORSQUE CETTE VÉRIFICATION EST TERMINÉE, LE MANUFACTURIER DOIT FAIRE PARVENIR À L'INGÉNIEUR UN CERTIFICAT ATTESTANT QUE CE TRAVAIL A ÉTÉ EFFECTUÉ ET UNE PREUVE D'ASSURANCE SPÉCIFIQUE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE DU PROJET, D'UNE VALEUR DE 1 000 000 $ CONCERNANT LE DOMMAGE À LA PROPRIÉTÉ ET DE 300 000 $ POUR DOMMAGES AUX PERSONNES.

.5 LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE EST VÉRIFIÉ SELON LES EXIGENCES DE LA NORME ULC–S537, ET CE, PAR UNE ORGANISATION AUTRE QUE LA FIRME QUI A PROCÉDÉ À L'INSTALLATION DU SYSTÈME, PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ À L'EMPLOI DU MANUFACTURIER.

.6 LE FABRICANT DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DOIT SOUMETTRE LE CERTIFICAT, TEL QU'ULC–S536, LA DÉCLARATION QUE L'INSTALLATION EST CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES ULC–S524 ET ULC_S561, LES MANUELS DE SERVICE ET DE MANUTENTION, AINSI QUE LES MANUELS DU PROPRIÉTAIRE (EN FRANÇAIS), LE RAPPORT D'INSPECTION INCLUANT LA LISTE DES ZONES, LE VOLTAGE, L'AMPÉRAGE, LE TYPE D'ALIMENTATION DE SECOURS, LE NIVEAU SONORE DES SIGNAUX, LA DÉCLARATION D'ÉTIQUETAGE DU PANNEAU–MAÎTRE ET LES DESSINS D'ATELIER DE TOUTES LES COMPOSANTES ET DU RÉSEAU DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.

.7 LA LIAISON AU SERVICE D'INCENDIE DOIT AVOIR DEUX MOYENS DE COMMUNICATION PASSIFS, C'EST–À–DIRE, UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE ET UN LIEN CELLULAIRE GSM OU UN LIEN IP ET UN LIEN CELLULAIRE GSM OU UN LIEN DE COMMUNICATION ACTIF QUI EST TOUJOURS EN COMMUNICATION AVEC LA CENTRALE DE SURVEILLANCE.

.8 FABRICANTS ACCEPTABLES : NOTIFIER, CHUBB EDWARDS, SIEMENS ET MIRCOM.

280.3 COMPOSANTES D'ALARME INCENDIE

.1 POSTES MANUELS :

.1 POSTES MANUELS ADRESSABLES À UNE ÉTAPE OU 2 ÉTAPES DE COULEUR ROUGE.

.2 BOÎTIER DE SURFACE LORSQUE REQUIS.

.2 DÉTECTEURS THERMIQUES :

.1 DÉTECTEURS THERMIQUES ADRESSABLES DU TYPE ÉLECTRONIQUE (THERMISTOR) À TEMPÉRATURE FIXE ET COMPENSATION DU TAUX DE HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE, COUVERTURE DE 2 500 PI².

.3 DÉTECTEURS DE FUMÉE :

.1 DÉTECTEURS DE FUMÉE DE TYPE PHOTOÉLECTRIQUE ET THERMIQUE ADRESSABLE COMBINÉ, C/A BASE À BORNES STANDARD ET RELAIS D'ALARME ADRESSABLE PRÈS DES PORTES COUPE–FEU.

.4 DÉTECTEUR DE FUMÉE ADRESSABLE POUR GAINE DE VENTILATION :

.1 C/A TUBE D'ÉCHANTILLONNAGE (LONGUEUR SELON LA GAINE DE VENTILATION) ET RELAIS D'ALARME ADRESSABLE.

.5 AVERTISSEURS DE FUMÉE :

.1 LES AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES LOGEMENTS OU PIÈCES OÙ L'ON DORT DOIVENT ÊTRE CONNECTÉS EN PERMANENCE À UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE SUPERVISÉ. LES AVERTISSEURS DE FUMÉE DOIVENT, EN PLUS DE DONNER UN SIGNAL D'ALARME AUDIBLE LOCAL, TRANSMETTRE UN SIGNAL D'ALARME AU PANNEAU D'ALARME INCENDIE DU BÂTIMENT DANS LE SECTEUR DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DE CLASSE C.

.2 LES SIGNAUX SONORES ÉMIS PAR LES AVERTISSEURS DE FUMÉE DOIVENT ÊTRE DIFFÉRENTS DES SIGNAUX SONORES ET MODES DE SIGNALISATION DES SIGNAUX D'ALARME DU BÂTIMENT AFIN D'ÉLIMINER TOUTE CONFUSION.

.3 LE NIVEAU SONORE DE PRESSION ACOUSTIQUE PROVENANT D'UN AVERTISSEUR SONORE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 75 DBA ET D'AU PLUS 95 DBA, MESURÉ À 3 M.

.4 L'INSTALLATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ULC–S553–02.

.5 LES AVERTISSEURS DE FUMÉE ACCEPTÉS DOIVENT POSSÉDER LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

.1 DE TYPE PHOTOÉLECTRIQUE SENSIBLE À LA DÉTECTION DE LA FUMÉE AVEC TRÈS BONNE IMMUNITÉ À LA POUSSIÈRE, AUX INSECTES ET AUTRES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX NUISIBLES.

.2 C/A UN INDICATEUR D'ÉTAT DE MARCHE ET D'ALARME.

.3 AVOIR LA POSSIBILITÉ D'INTERCONNECTER JUSQU'À 20 DÉTECTEURS ENTRE EUX, AINSI QU'UN PIÉZO D'ALARME INTÉGRÉ DE 85 DBA ET UN BOUTON D'ESSAI MANUEL DE L'ALARME ET DISPOSITIF D'AUTOVÉRIFICATION AUX 40 SECONDES AVEC INDICATEUR DE PANNE AUDIBLE SI LE DÉTECTEUR ATTEINT UN SEUIL DE SENSIBILITÉ DE DÉTECTION INSUFFISANT.

.4 CONTACT D'ALARME DE TYPE A (NO), CAPACITÉ DE 1 A À 30 VCC/VCA.

.5 ILS DOIVENT AVOIR UNE ALIMENTATION 24 VCC.

.6 LES AVERTISSEURS DE FUMÉE DOIVENT ÊTRE ALIMENTÉS À PARTIR D'UN BLOC D'ALIMENTATION APPROUVÉ CSA/ULC POUR CET USAGE. L'ALIMENTATION DE CHAQUE DÉTECTEUR DOIT ÊTRE SUPERVISÉE ET DOIT TRANSMETTRE UN SIGNAL DE PERTE D'ALIMENTATION AU PANNEAU D'ALARME INCENDIE EN CAS DE PERTE D'ALIMENTATION.

.6 INTERFACE DE ZONE ADRESSABLE/CONVENTIONNELLE :

.1 MODÈLE TRI–RC (1 ZONE CONTACT ET 1 RELAIS DE COMMANDE).

.2 MODÈLE TRI–SC (1 ZONE CONTACT).

.3 MODÈLE TRI–DC (2 ZONES CONTACTS).

.4 MODÈLE CZM–1B6 (1 ZONE FUMÉE CONVENTIONNELLE ET/OU CONTACT NO).

.7 SIGNAUX D'ALARME :

.1 KLAXON MULTI–TONALITÉS CODÉ TEMPORAL AVEC LAMPES STROBOSCOPIQUES, MONTAGE ENCASTRÉ OU EN SURFACE, 97 DB, BOÎTIER POUR MONTAGE SUR SURFACE EXTÉRIEURE.

.8 RÉSISTANCE DE FIN DE LIGNE :

.1 RÉSISTANCE DE FIN DE LIGNE POUR ZONES DE DÉTECTION ET CIRCUITS DE SIGNALISATION NON ADRESSABLES.

280.4 DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

.1 L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ DOIT ACQUITTER TOUS LES FRAIS ET FOURNIR :

.1 CERTIFICAT D'ALARME INCENDIE (CAN/ULC 537) PARTIEL ET FINAL.

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QU'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR - ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE • INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES • SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
DEVIS 2/2

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E003
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : AUCUNE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

0 1.25m 2.5m

Format A1 - AutoCAD 2021

12 novembre 2024 13:02:48, TrahanDufortM, \\exp\data\MTR\MTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins_Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg

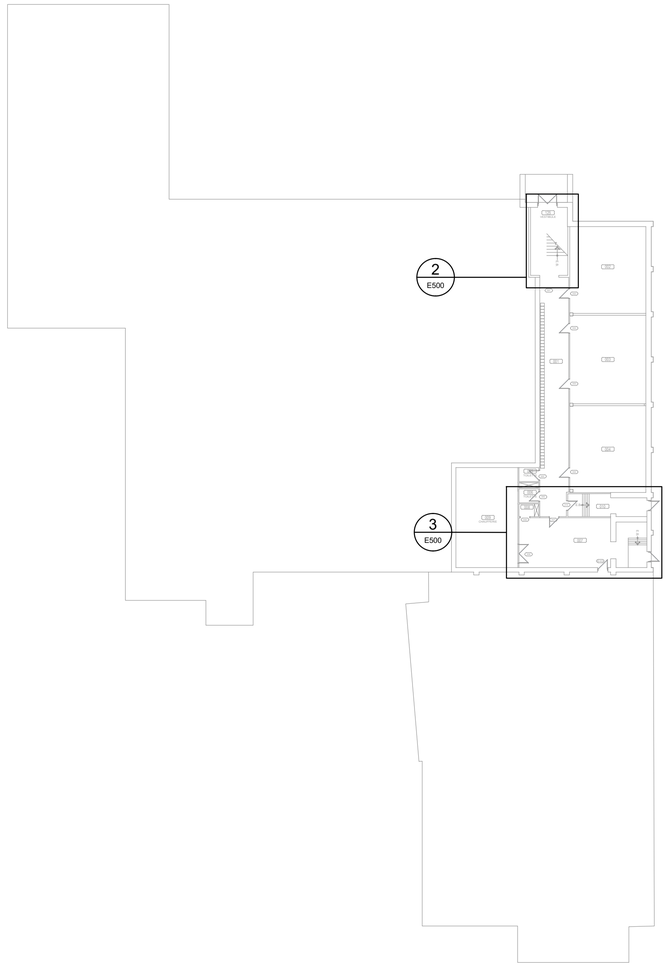

1 PLAN CLÉ - SOUS-SOL
1:300

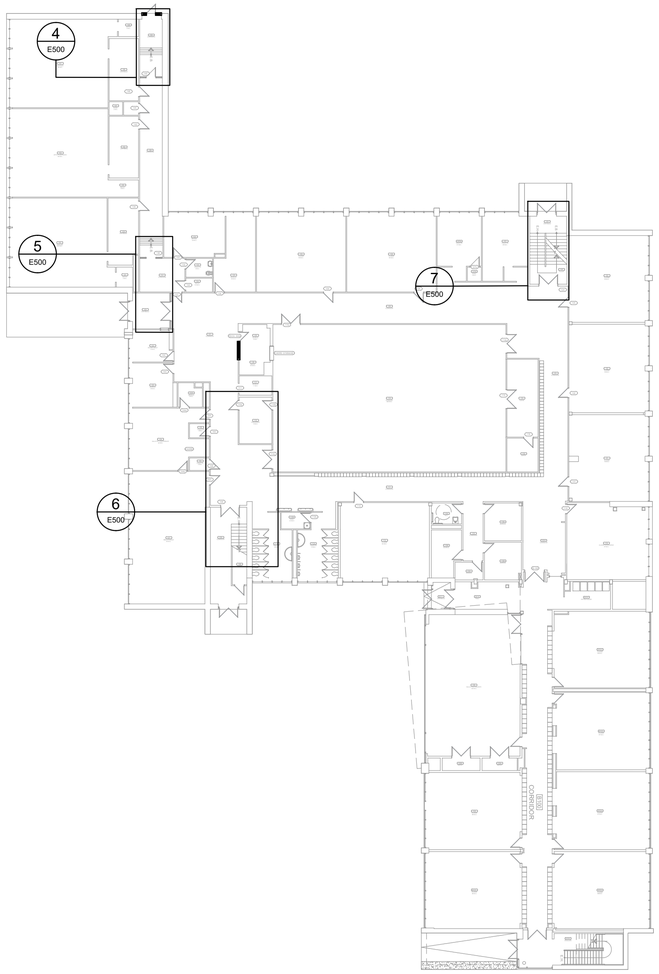

2 PLAN CLÉ - REZ-DE-CHAUSSÉE
1:300

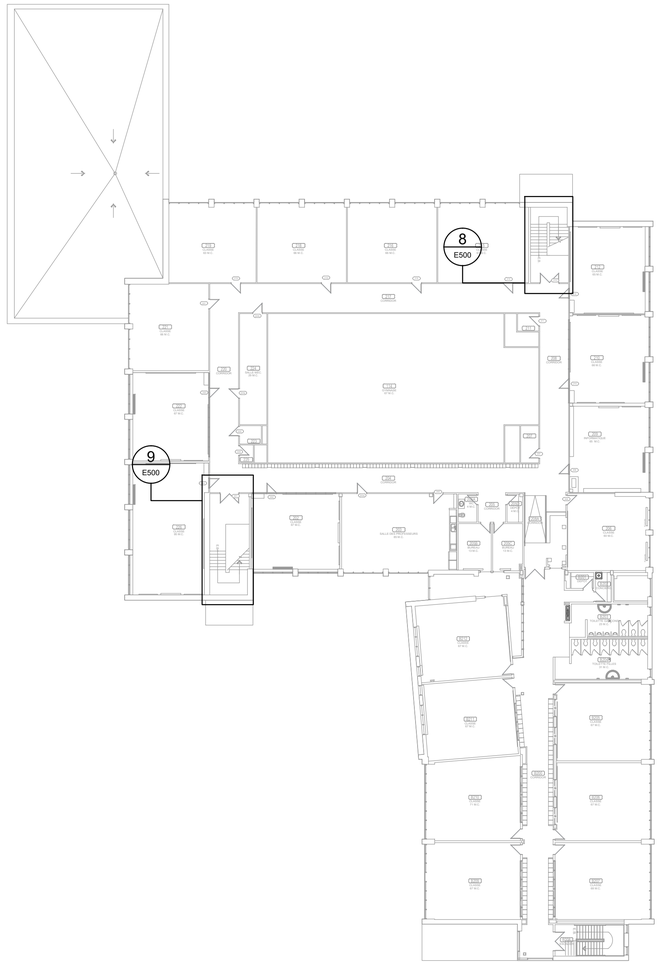

3 PLAN CLÉ - ÉTAGE
1:300

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUI'IDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR - ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest,
bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

exp.

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE • INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES • SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
PLANS CLÉS

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E200
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : INDIQUÉE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

0 1.25m 2.5m

Format A1 - AutoCAD 2021

12 novembre 2024 13:02:49, TrahanDufortM, \\exp\data\MTR\MTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins_Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg

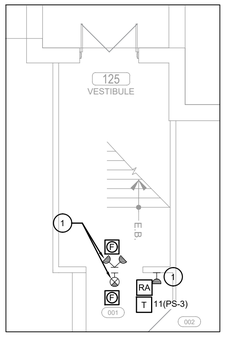

2 PORTE 001 - SOUS-SOL
1:100

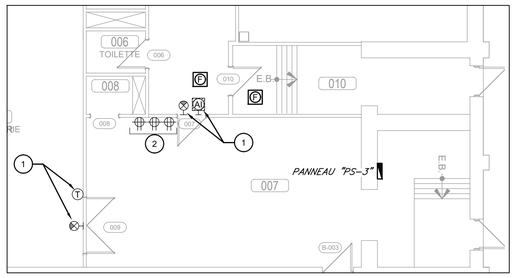

3 PORTE 007,009 ET 010 - SOUS-SOL
1:100

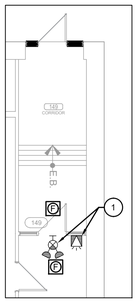

4 PORTE 140 - RDC
1:100

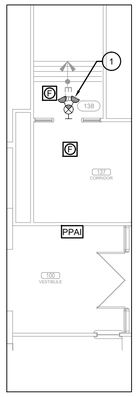

5 PORTE 138 - RDC
1:100

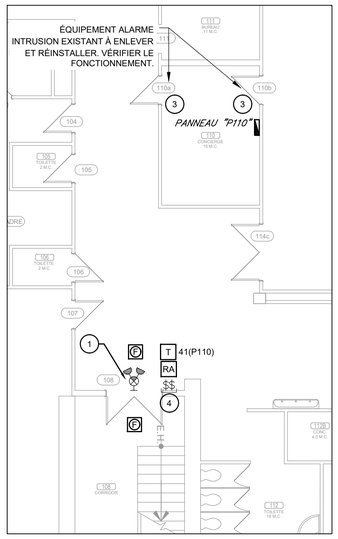

6 PORTE 108 - RDC
1:100

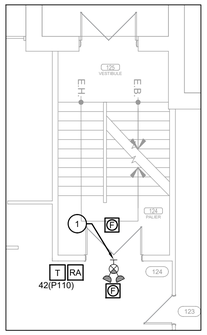

7 PORTE 124 - RDC
1:100

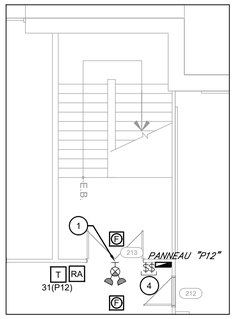

8 PORTE 213 - ÉTAGE
1:100

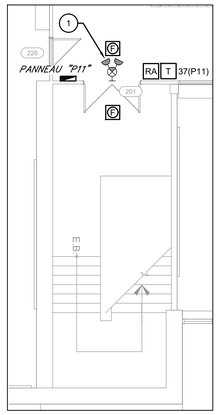

9 PORTE 201 - ÉTAGE
1:100

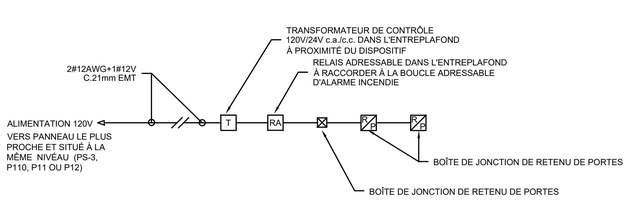

10 DÉTAIL - SYSTÈME DE RETENUE DE PORTES
ÉCHELLE: AUCUNE

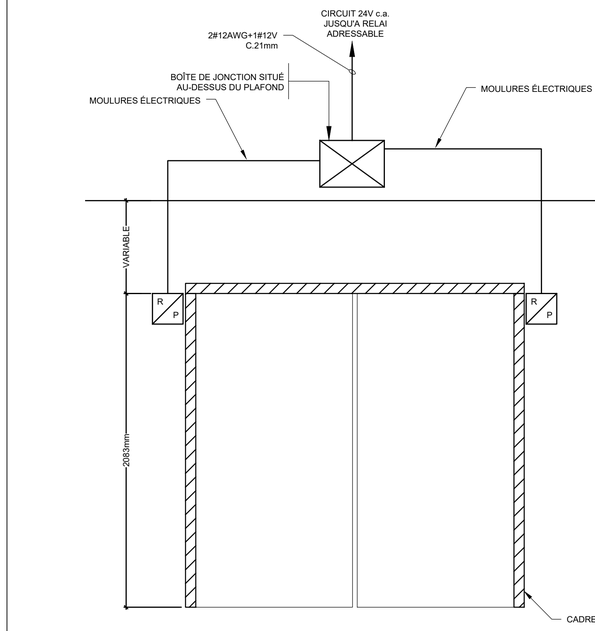

DÉTAIL DE QUINCAILLERIE DES PORTES ÉLECTRIFIÉ TYPIQUE
1
ÉCHELLE: AUCUNE

NOTE(S) SPÉCIFIQUE(S):

1. EQUIPEMENT ÉLECTRIQUES À RÉLOCALISER TEMPORAIREMENT ET À RÉINSTALLER À LA MÊME EMPLACEMENT ET À REBRANCHER AU MÊME CIRCUIT 120V EXISTANT.
2. TROIS (3) PRISES ET FILAGE EN SURFACE À ENLEVER. RÉINSTALLER À LA MÊME EMPLACEMENT ET À REBRANCHER AU MÊME CIRCUIT 120V EXISTANT.
3. ALARME INTRUSION ET AUTRES SYSTÈMES À ENLEVER ET RÉINSTALLER.
4. DEUX (2) INTERRUPTEURS À ENLEVER, RÉINSTALLER AU MÊME EMPLACEMENT ET À REBRANCHER AU MÊME CIRCUIT 120V EXISTANT.

NOTE(S) GÉNÉRALE(S):

A. FOURNIR ET INSTALLER DANS LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES 120V c.a. DES DISJONCTEURS 15A 1P POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES DISPOSITIFS DE RETENUE MAGNETIQUE DE PORTES. RACCORDER LES DISJONCTEURS AVEC DES TRANSFORMATEURS DE CONTRÔLE 120V/24V DE NOUVEAUX RELAIS ADRESSABLES.

B. INSTALLER LES DÉTECTEURS DE FUMÉE ADRESSABLES FSP-851A POUR LES SYSTÈMES DE RETENU DE PORTES À UNE DISTANCE DE 1200 MM DE PART ET D'AUTRE DE LA PORTE AYANT UNE RETENU DE PORTE MAGNETIQUE

C. RACCORDER LES NOUVEAUX DÉTECTEURS DE FUMÉE ADRESSABLES À LA BOUCLE DE DÉTECTION EXISTANTE. AU BESOIN, INTERCEPTER LA BOUCLE. INSTALLER LES FILS 2#18 FAS 105 TORADES ET CONDUITS C.21MM.

D. INSTALLER LES RELAIS ADRESSABLES FRM-1A ET LES TRANSFORMATEURS DE CONTRÔLE 120/24 V POUR LES SYSTÈMES DE RETENU DE PORTES DANSL'ENTREPLAFONDS.

E. RACCORDER LES NOUVEAUX RELAIS ADRESSABLES À LA BOUCLE DE DÉTECTION EXISTANTE. AU BESOIN, INTERCEPTER LA BOUCLE. INSTALLER LES FILS 2#18 FAS 105 TORADES ET CONDUITS C.21MM.

F. PROGRAMMER LE PANNEAU D'ALARME INCENDIE EXISTANT POUR ASSIGNER DES ADRESSES AUX RELAIS ET DÉTECTEURS DE FUMÉE SELON LE REGLAMENT SUR LA SÉCURITÉ. LORS DE DÉTECTION DE FUMÉ PAR DES NOUVEAUX DÉTECTEURS DE FUMÉE INSTALLÉS, LES RELAIS DOIVENT OUVRIR LE OU LES CIRCUITS DES RETENUE MAGNETIQUE DE PORTES.

G. SOUMETTRE UN RAPPORT DE LA MISE À L'ESSAI DE LA SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AVEC LES COMPOSANTS INTÉGRÉS ET SIGNÉ PAR UN MEMEBRE D'ACAI

L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉMIS ET AUTHENTIFIÉ NUMÉRIQUEMENT. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL N'EST AUTHENTIFIÉ QUE POUR LA FINALITÉ POUR LEQUEL IL A ÉTÉ ÉMIS TEL QUITDENTIFIÉ DANS LE CARTOUCHE. IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ AUX FINS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION VISÉS PAR LES LOIS APPLICABLES.

POUR APPEL D'OFFRES
NE PEUT SERVIR À LA CONSTRUCTION
2024-11-12

No	Date (a-m-j)	Description	Par
0	2024-11-12	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	A.B.

INGÉNIEUR - ENGINEER
Anatoliy Bykadorov
5016567
QUÉBEC
2024-11-12

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île
Québec

Les Services EXP inc.
t : +1.514.931.1080
1001, boul. De Maisonneuve Ouest,
bureau 800
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

• BÂTIMENT • TRANSITION ÉNERGÉTIQUE • ÉNERGIE • INDUSTRIEL • INFRASTRUCTURES • SOLS ET ENVIRONNEMENT •

Projet :
REMPLACEMENT DE PORTES
ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-NICOLET
PROJET CLIENT: 026E32300

Titre :
ÉLECTRICITÉ
VUES AGRANDIS ET
DÉTAILS

Préparé par : A. BYKADOROV, ing.	Date : 2024-09-30	Feuille no : E500
Équipe technique: A. BYKADOROV, ing. .	Échelle : INDIQUÉE	de : .
	Dossier no : MTR-24012194-A0	Révision : 0
Dessiné par : M.T.-DUFORT tech.	Fichier électronique : CSYG-24012194-ELE2	

0 1.25m 2.5m

Format A1 - AutoCAD 2021

12 novembre 2024 13:02:50, TrahanDufortM, \\exp\data\MTR\MTR-24012194-A0\60 Réalisation\65 Dessins_Elec\CSYG-24012194-ELE2.dwg